



MAIRIE DE L' HONOR DE COS
35 Chemin du Four
82130 L'HONOR DE COS

Téléphone : 05 63 31 35 06
Télécopie : 05 63 31 83 09
Mail : mairie@lhonordecos.fr

République Française
Département de Tarn-et-Garonne

AVIS MUNICIPAL

Mise en conformité du cimetière communal

PROCEDURE DE REPRISE DES SEPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN

Face aux obligations imposées par la législation funéraire, la commune a mis en œuvre une opération de mise en conformité du cimetière communal.

Les sépultures dont la liste est consultable ci-joint sur le présent panneau d'affichage ainsi qu'en mairie, relèvent, à défaut de titre de concession, du régime du Terrain Commun :

Aussi, les familles du ou des défunt(s) sont priées de se faire connaître auprès des services de la mairie par tout moyen à leur convenance :

- *Soit en se présentant aux heures d'ouverture des services de la mairie :
 - *Le lundi de 8 h 00 à 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 30*
 - *Du mardi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 / 13h30 – 18 h 00*
 - *Le samedi 9 h 00 à 12 h00**
- *Soit en adressant un courrier à l'adresse suivante :
Mairie de L'HONOR-de-COS
35 chemin du four
82130 L'HONOR-de-COS*
- *Ou un courrier à l'adresse suivante : mairie@lhonordecos.fr*

Avant le : 28 avril 2019

Muni, si une concession existe, de l'exemplaire de l'acte conservé par la famille ou, le cas échéant, de toute information complémentaire concernant la ou les personne(s) inhumée(s).

En vous remerciant par avance de votre collaboration active.

LE MAIRE
Michel LAMOLINAIRIE



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché au cimetière et en mairie du 18 octobre 2018.